

RTP 610p

*Collection de l'Action Nationale*

# LA POLITIQUE DES NATIONALITÉS

D'APRÈS LA  
TRADITION RÉPUBLICAINE

PAR

J. TCHERNOFF

Ancien professeur à la Faculté de Droit d'Aix-Marseille.  
Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Bibliothèque Maison de l'Orient



129554

PARIS

BUREAUX DE L'ACTION NATIONALE

18, Rue Duphot, 18

1918

610p

RTP

# Notre Programme d'Action

La guerre a surpris l'Action Nationale en plein travail d'élaboration. Nous avons réussi, non sans peine, à constituer ici un foyer d'études, d'enquêtes, de recherches, dont l'objet unique était de contribuer à la sauvegarde et à l'accroissement des forces françaises. Autour de notre foyer s'étaient peu à peu réunis les hommes les plus avertis, ceux qui pensaient déjà que l'action politique ne devait pas absorber toutes les énergies de la nation. Des courants nouveaux pénétraient l'opinion et la transformaient. L'heure n'était déjà plus aux controverses médiocres, aux négations stériles. A côté des anciennes questions politiques surgissaient d'autres questions, d'ordre plus réaliste, plus strictement économique. Nous voulions, dès lors, dans le cadre de nos institutions démocratiques, poursuivre le développement harmonieux de la puissance et de la richesse de la France. « Nous essayons — écrivait notre directeur, M. T. Steeg — nous essayons ici de provoquer l'expression des tendances positives et réformatrices dont il semble que notre démocratie soit plus ou moins profondément et obscurément travaillée. » Justice sociale, prospérité économique : telle était la devise qui éclairait notre tâche. Et voici les moyens par lesquels nous tentions de la mener à bien : nous recherchions les problèmes ayant trait aux grands intérêts vitaux du pays (réformes militaires, réformes navales, action diplomatique, action parlementaire, équilibre social, progrès industriel, justice fiscale, question de la dépopulation, industrialisation et démocratisation complète des services publics) et à la meilleure utilisation de ses forces matérielles et morales (mines, finances, exploitation coloniale, expansion de l'université française et de l'art français à l'étranger). Nous étudions les données de chaque problème, nous indiquions et souvent déterminions les solutions ou les réformes qu'il comportait, sans autre préoccupation que de dégager impartialement l'intérêt général. Nous prenions ou suscitions les initiatives propres à hâter la réalisation pratique des réformes étudiées. Aussi pouvons-nous dire qu'il n'est pas un problème essentiel de l'activité de notre pays qui n'ait été étudié dans cette Revue, et étudié au seul point de vue de la défense et de la grandeur nationales. L'opinion a pu en être saisie à temps, et bien des réalisations parlementaires ont couronné nos efforts. Et quand la menace allemande commença à se préciser, quand aucun doute ne fut plus permis sur le desin que pouvaient nous réserver les plans de l'impérialisme ennemi, nous n'hésitâmes pas à heurter les illusions d'un pacifisme trop confiant et à dénoncer, comme il convenait, la trahison préméditée de la social-démocratie d'outre-Rhin qui, le 4 août 1914, devait se révéler dans toute son atroce réalité. L'étude implacable de M. Charles Andler, qui reprend dès aujourd'hui sa place parmi nous, a eu, on s'en souvient, un profond et salutaire retentissement.

Après trois ans de guerre, notre travail d'élaboration reprend à nouveau. Il s'imprégnera davantage encore de son programme d'action, qui reste le même dans ses grandes lignes mais qui s'élargit singulièrement grâce aux problèmes impérieux de la guerre même et surtout de l'après-guerre.

A une heure si grave, où les tâches les plus urgentes s'imposent à notre patriotisme, où toutes les énergies du pays se tendent en un suprême effort pour abattre l'adversaire, l'Action Nationale a la bonne fortune de disposer de tout un outillage moral, de ces éléments de discernement et d'information qui ont montré leur valeur et auxquels elle aura de nouveau recours. Ses méthodes, hier nouvelles, ont été mises à l'épreuve par la guerre qui a révélé ce dont est capable l'initiative française, quand elle est un acte de libre décision, quand elle est bien orientée et exactement renseignée. Méthodes qui s'adapteront mieux encore aux progrès industriels et administratifs en train d'être réalisés depuis trois ans; méthodes qui réclament une action rapide et immédiate, des données claires, le souci vigilant des intérêts nationaux.

Nous renouons donc notre lien avec l'opinion qui guide notre démocratie. Pour que celle-ci vive et se développe, il faut d'abord qu'elle sache avec vigueur conduire la guerre au terme souhaité; qu'en même temps, elle prépare l'œuvre de reconstitution nationale, que, sans cesse, elle contribue à accroître l'autorité morale de la France dans le monde.



LA POLITIQUE  
DES  
NATIONALITÉS

D'APRÈS LA  
TRADITION RÉPUBLICAINE

PAR

J. TCHERNOFF

Ancien professeur à la Faculté de Droit d'Aix-Marseille.  
Avocat à la Cour d'Appel de Paris.



PARIS  
BUREAUX DE *L'ACTION NATIONALE*  
18, Rue Duphot, 18

—  
1918

# LA POLITIQUE DES NATIONALITÉS

D'APRÈS LA  
TRADITION RÉPUBLICAINE

## I

Au moment où il s'agit de jeter dans les balances de la lutte toutes les forces morales dont nous disposons, il est juste, il est nécessaire de rappeler la contribution fournie par la France au relèvement des nationalités opprimées, Sans doute, les événements de 1870 ont frappé d'un discrédit passager le principe des nationalités. N'est-ce pas au nom de ce principe que l'Allemagne a pu se reconstituer sous l'égide de la Prusse, se jeter sur la France pour lui arracher deux provinces ? Mais cette constatation procède d'une vue inexacte. En vertu d'un phénomène fréquent dans le domaine des sciences sociales et du droit public, des termes identiques recouvrent des conceptions différentes.

Il n'y a pas un principe des nationalités mais des principes ou, d'après la très juste observation de Sorel (1), le principe des nationalités, suivant les milieux auxquels il s'adapte, produit des conséquences diverses. En France, pays de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, le

---

(1) V. *L'Europe et la Révolution Française* ; voir aussi BERTRAND AUERBACH, *Les Races et les Nationalités en Autriche-Hongrie*, p. XVII.

principe des nationalités est devenu une *règle juridique* qui affirme le droit de la collectivité de disposer de ses destinées à l'intérieur, et fournit une base pour des rapports juridiques fondés sur l'égalité entre des nations organisées en Etats.

De même que la notion de la souveraineté des pays comme l'Amérique s'est prêtée à l'organisation d'une fédération entre ses diverses parties, le principe des nationalités est parfaitement compatible avec l'établissement d'une société des nations. Aussi retrouve-t-on sans surprise dans les divers messages du Président Wilson un langage si familier à la démocratie française. Qu'on relise ces lignes dans le message au Congrès, du 2 avril 1917 :

Nous sommes au commencement d'un âge où il faudra que les gouvernements observent les mêmes principes de conduite et de responsabilité pour le mal commis que ceux qui ont cours parmi les simples particuliers des nations civilisées... Cette guerre a été décidée comme les guerres avaient coutume de l'être autrefois dans les temps malheureux où les peuples n'étaient jamais consultés par leurs maîtres et où les guerres étaient provoquées et soutenues dans l'intérêt des dynasties ou de petits groupes d'ambitieux qui avaient l'habitude de se servir de leurs semblables comme d'instruments et d'enjeux.

Ne sent-on pas vibrer dans ce passage l'écho de la protestation des générations contre le Congrès de Vienne qui avait dépecé les nations, faisant bon marché de leurs aspirations?

Autre est la conception du principe des nationalités professé par l'Allemagne, surtout depuis l'hégémonie de la Prusse. L'Etat est une puissance absolue qui incarne les aspirations belliqueuses d'une race, justifiant ainsi le contraste esquissé par Michelet dans son *Introduction à l'Histoire universelle* : « La France est une nation, l'Allemagne est une race ». Le groupement vaincu est soumis à la domination du plus fort, non pas parce que consulté librement il y donne son adhésion, mais parce que des recherches linguistiques ou ethnologiques, mises au service du conquérant, prouvent que le groupement le plus faible doit à *priori* subir, au nom des fins supérieures, la volonté du plus fort. Un traité conclu peut être déchiré comme un chiffon de pa-

pier, une nationalité voisine dépouillée de son indépendance, une neutralité violée si la nation supérieure juge ces violations utiles à la conservation de la race supérieure organisée en État (1).

\* \* \*

La politique des nationalités en France, répondant aux diverses forces politiques et sociales qui agitent la démocratie moderne, a revêtu deux aspects. Tantôt, le respect du principe des nationalités avait la valeur d'un principe défensif : c'était un principe de cristallisation, une barrière opposée au plus fort. Tantôt, au nom des nationalités opprimées, la fraction avancée de la démocratie proposait une action énergique d'intervention, non pas pour élargir les frontières de l'État intervenant, mais pour faciliter, par une assistance armée, le triomphe dans des pays voisins, des mêmes principes de justice et d'équité. Il y avait là cette vue supérieure du caractère universel des révolutions que Louis Blanc a traduit dans ces termes, en appréciant l'intervention de la Restauration en Espagne : « On a flétri la guerre d'Espagne en appelant le principe d'intervention un principe oppresseur. Accusation puérile, tous les peuples sont frères et toutes les révolutions cosmopolites. Lorsque un gouvernement croit représenter une cause juste, qu'il la fasse triompher partout où le triomphe est possible ; c'est plus que son droit, c'est son devoir » (2).

Le principe des nationalités devient alors le ferment d'une action révolutionnaire.

C'est avec juste raison que M. Albert Thomas met en relief cette idée en la rappelant aux socialistes internationalistes modernes. Il cite ces paroles de M. Camille Huysmans : « La deuxième Internationale n'a pas encore estimé à son prix le facteur national », et ajoute « elle (l'Internationale) n'a pas suffisamment compris la vertu révolutionnaire et anti-impérialiste des peuples qui veulent leur indépen-

---

(1) Un professeur de droit international public à l'Université de Berlin, M. Köhler, a soutenu cette thèse à propos de la violation de la neutralité de la Belgique, dans une brochure ayant par titre *Not konnt kein Gebot*, 1915.

(2) Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, édition de 1846, t. I, p. 112.

dance » (1). Mais politique révolutionnaire ne veut nullement dire politique militariste, politique de guerre et de conquête. Michelet, dans *La France devant l'Europe* (1871), relevant ce reproche adressé à la Révolution, a répondu dans des termes qu'il n'est que trop utile de reproduire :

Le militarisme, ce fléau du siècle, beaucoup nous en font honneur, nous en donnent l'invention. Remarquez pourtant que les termes de guerre, les costumes, les uniformes, sont généralement allemands. Le type du militarisme, vers 1780, c'était la Prusse, et la France de Louis XVI l'imitait maladroitement. La Prusse qui la première avait proposé, aidé le démembrement de la Pologne, entra avec empressement dans l'idée du démembrement de la France, l'envahit en 92. C'est l'origine des grandes guerres que l'on nous reproche. La France, si pacifique en 89, eut en 93, 749.000 hommes présents sous le drapeau (p. 21).

L'histoire de la Révolution ne fait que confirmer cette vue de Michelet. Le 20 mai 1790, la Constituante proclama solennellement qu'elle n'entreprendrait jamais « de faire de conquête et qu'elle n'emploierait jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple ». Dans l'exposé de Condorcet, du 20 avril 1792, nous trouvons énoncé ce principe : « Chaque nation a seule le pouvoir de se donner des lois... le droit inaliénable de les changer ; vouloir le ravir par la force à un peuple étranger, c'est devenir l'ennemi du genre humain... » C'est encore la Révolution qui met sous la plume de Lazare Carnot ces lignes : « Nous avons pour principe que tout peuple, quelle que soit l'exiguïté du pays qu'il habite, est absolument maître chez lui ; qu'il est égal en droit au plus grand, et nul autre ne peut légitimement attenter à son indépendance ».

Ce ne sont même pas les Jacobins, mais les Girondins qui, les premiers, proposèrent une politique d'intervention active, confiants dans la puissance contagieuse des idées révolutionnaires. Or, les Girondins s'étaient inspirés de l'exemple des Etats-Unis et de l'Angleterre ; le fédéralisme tenait une large place dans leur conception (2). Quand les Jacobins se heurtèrent à la résistance de la vieille Europe

---

(1) Albert Thomas, *Entente entre Nationalités*, dans *l'Information* du 4 mars 1918.

(2) V. Albert Mathiez, *La Révolution et les étrangers*, p. 59 et s.

conservatrice, ils lancèrent leur défi en promettant par un décret du 20 avril 1792, « secours aux peuples qui voudraient recouvrer leur liberté ». Mais quand le cabinet anglais leur adressa le reproche d'avoir voulu imposer des lois aux autres, la Convention répondit à l'unanimité, après un discours de Danton, « que la République ne s'immiscerait en aucun manière dans le gouvernement des autres puissances ».

Quelle que fût la politique inspirée par les circonstances du moment, la Révolution pratiqua dans ses rapports avec les populations la politique basée sur le pacte et le contrat. C'est le mot pacte qui est prononcé, le 13 juin 1790, par le ministre luthérien Blessig à la Fédération de Strasbourg : « Dieu tout puissant jette un regard favorable sur cette armée. Elle va s'unir par le *pacte* le plus sacré... ». C'est la même formule qu'on retrouve chez Merlin de Douai, le 31 octobre 1790 : « Le peuple alsacien s'est uni au peuple français parce qu'il l'a voulu ; c'est donc sa volonté seule, et non le traité de Munster qui a légitimé l'union » (1).

Sans doute, le principe des nationalités n'avait pas été formulé par la Révolution. Il apparaît plus tard comme une protestation contre les principes de la Sainte-Alliance, le Congrès de Vienne et les traités de 1814 et de 1815 (2). Mais c'est la Révolution qui en a fourni les bases. Avec ce principe, ne doit pas être confondue la théorie de grandes agglomérations acceptée par Napoléon I<sup>er</sup>, reprise en partie par Napoléon III. La pensée de Napoléon I<sup>er</sup> avait été « d'agglomérer, de concentrer les mêmes peuples géographiques qu'ont dissociés, morcelés, la Révolution et la politique » (3).

Sous la Restauration, la propagande maçonnique des loges internationales, la charbonnerie où furent tramés les complots contre la Restauration, l'exemple du soulèvement des Grecs préparèrent les voies au nouveau principe.

La Révolution de Juillet fut, avant tout, une Révolution nationale. Le sentiment populaire s'affirma contre la dynas-

---

(1) V. les textes cités dans Henri Hauser, *Le principe des nationalités*, 1916, p. 20.

(2) V. Dictionnaire des Sciences politiques, publié sous la direction de Garnier Pagès, en 1847, aux mots « nationalités » et « Sainte-Alliance », par Elias Régnault.

(3) V. *Mémoires de Sainte-Hélène*, par le comte de Las Cases, 24 août, 21 septembre, 11 novembre 1816, t. VI.

tie imposée par l'étranger. Le drapeau tricolore fut le symbole de la résurrection de la Révolution et de son programme. Le parti républicain adopta les revendications patriotiques du pays. Cavaignac eut l'occasion de dire à Louis-Philippe : « Prenez garde, ce n'est pas une Révolution libérale, c'est « une Révolution nationale ». Les républicains pouvaient espérer que l'œuvre de la Sainte-Alliance serait renversée, non seulement au bénéfice de la France, mais de toutes les démocraties, et que la France ainsi consoliderait sa situation, entourée de pays et de régimes au milieu desquels son organisation démocratique ne détonnerait plus. Et, en effet, au début, il semblait que la Révolution de 1830 avait produit une commotion profonde. C'est Gervinus qui disait : « Le même enthousiasme, qui remplissait les Français, s'empara de tous les peuples comme si chacun d'eux avait à célébrer aussi, non seulement une victoire des intérêts les plus intimes, mais encore une victoire remportée par l'humanité tout entière » (1).

Cette agitation patriotique, vue par les gouvernements étrangers, avait apparu d'abord comme une manifestation chauvine ; déjà on voyait la France entière armée courir à la frontière ; déjà on se proposait de refaire au détriment de la France le pacte de Chaumont. Mais immédiatement, par l'organe de Guizot, se précisa une doctrine de paix. La France n'avait qu'une mission, celle de maintenir le principe de non-intervention, dans lequel on voyait « la garantie du droit pour chaque peuple de se donner, à son exemple, des institutions libres » (2).

Lafayette, disait avec fierté :

La France pouvait faire une guerre de principes ou, en d'autres termes, de propagande, elle ne l'a pas voulu ; elle pouvait faire une guerre d'action cherchant à recouvrer des millions d'âmes dont la Sainte-Alliance avait disposé sans leur aveu, elle ne l'a pas voulu non plus (3).

Le 14 février 1833, il écrivait à Barth : « Ne souffrons pas que des erreurs patriotiques, qui ne sont aujourd'hui

(1) V. Emile Ollivier, t. I de l'*Empire libéral*, 1895, p. 224 et 225.

(2) V. ODILLON BARROT, *Mémoires*, t. I, p. 256. GUIZOT, *Mémoires* t. I, p. 84.

(3) Discours du 15 mai 1831.

« que des anachronismes, retardent cette entière et affectueuse confiance, dont nous avons mutuellement besoin », en faisant allusion aux rapports à établir entre l'opinion allemande et l'opinion française.

Le parti républicain qui venait de se reconstituer prêchait une politique plus active. L'opinion publique fut profondément agitée par la nouvelle de l'insurrection polonaise, déclenchée dès l'annonce de la révolution en France mais qui avait été étouffée par une répression sanglante. Un écrivain disait plus tard : « Lorsque la nouvelle de la prise de Varsovie arriva en France en 1831, la douleur fut générale et profonde; qui n'en a gardé le souvenir? La joie de la victoire populaire de 1830 n'avait pas été plus vive que ne le fut la tristesse causée par la dernière défaite des Polonais » (1). Quand on eut appris que le gouvernement se refusait à intervenir militairement en faveur des Polonais, la colère populaire ne connut pas de bornes; le ministère des Affaires étrangères fut assailli; on chanta « La Varsovienne » de Casimir Delavigne, et la chanson de Béranger qui commençait par les mots : « O Roi des Cieux, entends ma plainte pour la liberté sainte » (2). Louis Blanc protesta contre l'incapacité et l'ignorance du gouvernement, qui avait méconnu cette règle fondamentale que « la France « devait être toujours le cosmopolitisme, et le dévouement « lui ayant été imposé par Dieu comme élément de sa puissance » (3). La société républicaine des Amis du Peuple, inspirée par Blanqui, publiait une brochure intitulée : « La Pologne est morte, à notre tour, » accusant le gouvernement de Juillet de « pactiser avec le roi contre l'indépendance des nations, de payer sa bienvenue dans la Sainte-Alliance par la promesse d'anéantir la révolution des barricades, de livrer aux bourreaux absolutistes les patriotes étrangers » (4).

Le même mécontentement fut soulevé par la solution

---

(1) V. Dans la *Revue des Deux Mondes*. « Les Polonais dans la Révolution européenne », par Hippolyte Desprez, p. 537, t. III, 1849.

(2) V. Emile Ollivier, ouvrage cité, p. 241 et 245.

(3) V. Louis Blanc, *Histoire de Dix ans*, t. II, p. 352.

(4) V. détails de ce procès dans Tchernoff, *Parti Républicain sous la Monarchie de Juillet*, p. 256.

donnée à la révolution belge. Sans doute, l'œuvre du Congrès de Vienne fut défaite, la neutralité de la Belgique n'était plus exclusivement dirigée contre la France, mais la France fut obligée d'intervenir pour faire respecter les résolutions de la conférence de 1831 contre la Hollande. Elle excita contre elle le sentiment des patriotes belges, et son intervention n'eut pas ce caractère démocratique qu'auraient souhaité lui imprimer les patriotes, c'est-à-dire les républicains français. L'expédition d'Ancône décidée par Casimir Périer ne donna aucun résultat. (1)

Le principe des nationalités désormais fit son apparition. Thiers, qui en 1867 allait le soumettre à une critique vigoureuse, en 1847 l'annonce en répondant à Guizot :

Avez-vous méconnu l'état du monde?... Vous vous êtes séparé de l'Angleterre au moment où le monde aurait le plus désiré que l'alliance des pays libres se maintint ; l'Italie doute de nos sentiments pour elle et lorsqu'elle a besoin d'espérance, ce n'est plus vers nous qu'elle tourne ses regards, c'est un malheur pour elle, c'est un malheur pour nous ; il faut que l'Italie sache que la France lui souhaite d'être indépendante, libre et prospère...

Et en s'adressant aux Italiens, il les appelle à l'unité : « Italiens, soyez unis... Piémontais, Toscans, Romains, Napolitains, soyez unis... » Il concluait par ces paroles :

S'il en était autrement, si on voulait attenter à votre indépendance, croyez-le bien le cœur de la France n'est pas glacé. La France est vieille de gloire, mais jeune de cœur et le jour où la France et l'Angleterre parleraient peut-être en commun, Italiens, ce jour-là, vous serez sauvés !

En face de toutes ces forces qui grandissaient et dont Lamartine et Quinet avaient saisi le danger (2), la France avait une position à prendre, en raison même des idées démocratiques qui étaient la base de son organisation ; bon gré, mal gré, la diplomatie devait le reconnaître. A la veille

(1) V. Louis Blanc, *Histoire de Dix ans*, chapitre IX.

(2) Lamartine disait le 3 mars 1843 : « La Prusse grandit en Europe dans des proportions auxquelles il est impossible d'assigner un terme : c'est une puissance qui s'est enrichie, et qui s'enrichira chaque jour davantage de tous les démembrements d'influence, de force et de nationalité en Allemagne. Elle est notre premier champ de bataille vers le nord, songez-y toujours et soyez justement attentifs à cette force nouvelle. » Quinet mérite une mention spéciale.

de la Révolution de 1848, le comte de Nesselrode adressait ces lignes à l'ambassadeur de Russie à Londres : « La France aura gagné à la paix, plus que ne lui aurait donné la guerre, elle se verra entourée de tous côtés d'un rempart de petits états constitutionnels organisés sur le type français, vivant de son esprit, agissant sous son influence » (1).

\* \* \*

C'est dans ces conditions que la Révolution de 1848 éclata, précédée d'une fermentation politique et sociale dans l'Europe entière. On connaît la profonde influence qu'elle exerça en Italie, en Allemagne même en Prusse, en Autriche, au milieu des populations slaves, particulièrement en Bohême.

En France, un gouvernement républicain prenait la direction des destinées du pays. Le principe des nationalités n'était plus un programme d'opposition, mais allait devenir l'expression d'une réalité gouvernementale. Les deux tendances furent immédiatement aux prises : le principe des nationalités, pour les uns devait devenir le programme d'une action révolutionnaire allant jusqu'à une guerre de propagande ; pour les autres, il devait se renfermer dans les limites de la non intervention, conformément à la tradition de paix de Louis-Philippe et de Guizot. Le nouveau gouvernement fut sollicité par les nombreux réfugiés installés en France et notamment à Paris. Des nombreux clubs, composés d'étrangers, se formèrent (2) ; les idées les plus hardies y furent énoncées au milieu d'une foule enthousiaste et excitée. (3) Tout le monde fut d'accord pour dire que la nouvelle révolution ne pouvait et ne devait point profiter de la fermentation populaire qui s'était manifestée dans tous les pays en vue de permettre à la France de s'agrandir au détriment de ses voisins. Tout le monde se sentait pénétré par les effluves de fraternité internationale qui faisaient vibrer les cœurs.

(1) V. GARNIER-PAGÈS, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. III, appendice 361.

(2) Les noms de certains clubs, comme la « Fraternité des Nations » étaient significatifs.

(3) V. TCHERNOFF, *Associations et Sociétés secrètes sous la seconde République*, p. 206 et suivantes.

Michelet, dans une page admirable, a évoqué ce passé en 1871. (1)

Ce n'est pas moi, ce n'est pas nous seulement, nous peuple des lettrés, qui avions ces sentiments. J'ai dit (dans mon livre *Nos fils*) quelle fut l'émotion commune quand, à la fête du 4 mars 1848, nous vîmes devant la Madeleine, parmi les drapeaux des nations qu'apportaient les députations d'exilés de chaque pays, le grand drapeau de l'Allemagne si noble (noir, rouge et or) le saint drapeau de Luther, Kant et Fichte, Schiller, Beethoven, et à côté le charmant tricolore vert de l'Italie. Quelle émotion! Que de vœux pour l'unité de ces peuples! Dieu nous donne, disions-nous, de voir une grande Allemagne, une grande et puissante Italie. Le Concile européen reste incomplet, inharmonique, sujet aux fantaisies cruelles, aux guerres impies des rois, tant que ces hauts génies de peuples n'y siègent pas dans leur majesté, n'ajoutent pas un nouvel élément de sagesse et de paix au fraternel équilibre du monde.

A l'assemblée de Francfort, convoquée à l'exemple de l'assemblée constituante en France, Schmerling, son président, saluait la révolution de février et reconnaissait ce que l'Allemagne devait « à ce peuple magnanime. »

Cependant des observateurs profonds, et le parti républicain en comptait, se rendirent immédiatement compte que le principe des nationalités pouvait être une arme à deux tranchants. En Allemagne même, malgré l'enthousiasme révolutionnaire, il avait revêtu un aspect menaçant et nul ne l'a mieux noté que Garnier-Pagès dans son *Histoire de la Révolution de 1848*. Sans doute, il y eut parmi les Allemands des hommes comme Arnhold Ruge, qui formula des vœux en faveur de la reconstitution de la Pologne et de l'indépendance de l'Italie, mais le courant général fut contraire.

Partout où la langue allemande était parlée, nous dit Garnier-Pagès, ils étaient tentés de dire: ceci est à nous; non seulement ils étaient enclins à réclamer des provinces depuis longtemps abandonnées par des traités, mais ils prétendaient conserver les provinces asservies par leurs princes, même celles qui étaient habitées par un minimum d'Allemands. Le Schleswig, allié au Danemark, était déclaré par l'Assemblée préparatoire le 31 mars, définitivement uni au Holstein par la Confédération germanique. La Commission des cinquante et la Diète approuvaient toutes les

---

(1) V. *La France devant l'Europe*, p. 71.

mesures de guerre prises par la Prusse contre le Danemark relativement à ses duchés et reconnaissait leur gouvernement provisoire...

La Commission des cinquante appuyait l'Autriche dans le Tyrol italien. Elle adressait des proclamations aux Bohémiens, aux Silésiens, aux Illyriens, les invitant à envoyer des députés à Francfort, ajoutant que l'Allemagne était résolue à maintenir ses frontières intactes. Elle jetait sur la carte de l'Europe un œil scrutateur, cherchant ses affinités sur tous les territoires voisins. Dans l'Assemblée préparatoire, M. Welcker disait : « Il faudra bien aussi que la France rende « l'Alsace et la Lorraine ». « Ce n'était pas là une simple exclamation « d'un cœur patriote, ambitieux pour son pays, c'était aussi le sentiment réfléchi du Comité international, qui, dans un rapport du « 12 avril, examinant les nouvelles distributions des nationalités, « demandait, en compensation des provinces de l'Italie et de la « Pologne, de réunir au centre germanique une partie de la Hollande, de la Suisse allemande, l'Alsace et la Lorraine ; c'étaient les « tendances des plus conservateurs comme des plus libéraux, des plus « monarchiques comme des plus républicains » (1).

C'est surtout à propos de la Pologne que la divergence éclata entre le mouvement démocratique en France et en Allemagne. En France, l'élément modéré et avancé était d'accord pour reconnaître que la Pologne indépendante était « la vraie frontière de la Confédération germanique », « la condition sûre de sa liberté internationale ». « Si l'indépendance polonaise n'était plus parmi les choses possibles, disait Hippolyte Desprez en 1849, au lieu d'avoir la Pologne pour alliée contre les Russes, l'Allemagne pourrait bien un jour la rencontrer tout entière sur les champs de bataille, alliée aux Russes contre elle » (2).

Au contraire, en Allemagne, la Diète de Francfort avait jugé nécessaire de réserver la question de Posen. Bien plus, on approuvait avec enthousiasme les mesures brutales prises pour réprimer la tentative d'insurrection polonaise. En Prusse, un représentant alla jusqu'à dire : « Quelle imprudence vraiment de reconstituer un peuple animé contre « nous d'inflexible rancune... Nous avons conquis la Pologne « et nous garderons notre conquête, aussi bien ce n'est pas « tant une conquête de l'épée, qu'une conquête de civilisa-

---

(1) V. GARNIER-PAGÈS, *La Révolution de 1848*, t. II, p. 327-328-329.

(2) V. dans la *Revue des Deux-Mondes*, « Les Polonais dans la Révolution européenne », par HIPPOLYTE DESPREZ, 1849, t. 3, p. 986.

« tion. Qu'on cesse donc d'invoquer l'humanité, en nous  
« emparant de la Pologne, nous affranchissons une terre  
« barbare ».

Cette divergence entre la démocratie française et allemande ne se révéla pas nettement ni immédiatement à cette époque. L'Allemagne, aux yeux des Français, n'était ni l'Autriche, ni la Prusse. Les États du Sud, plus voisins de la France, avaient montré des velléités constitutionnelles. On se rappelait le manifeste connu sous le nom de *Manuscrit de l'Allemagne du Sud*, publié en 1820, qui déclarait que l'Autriche et la Prusse n'étaient que des colonies à demi allemandes; Boerne et Heine, tous deux admirateurs de la France, furent les ennemis de la Prusse. Rotteck n'a-t-il pas dit: « Entre la France constitutionnelle et les États allemands absolutistes, l'Allemagne libérale devait prendre « parti pour la France »? Ayant beaucoup voyagé en Allemagne, comme c'était le cas de Garnier-Pagès, de Michelet, de Quinet, de Carnot, ils y recueillirent l'écho de la haine laissée par les campagnes de Louis XIV et de Napoléon I<sup>er</sup>. Ils crurent qu'en affirmant la solidarité entre les nations libres et démocratiques, ils arriveraient à faire résoudre pacifiquement les questions redoutables qu'ils entrevoyaient.

Au nom du Gouvernement provisoire, Lamartine continua la politique pacifique et non interventionniste du gouvernement précédent. Son principal souci fut d'éviter la reconstitution d'une coalition contre la France. Dans sa notification du 2 mars 1848, dans sa circulaire aux agents de la France à l'étranger, dans les divers discours qu'il eut l'occasion de prononcer pour défendre sa politique, il exprima la même idée :

Le principe de paix et la liberté sont nés le même jour en France... La France exercera par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle donne au monde, le seul et honnête prosélytisme, celui de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois (1).

---

(1) V. BOURGEOIS, *Politique étrangère*, p. 298 et suivantes; CIR COURT, G. BOURGIN, *Souvenirs d'une mission à Berlin de 1848*, Introduction p. LXXX et suivantes, ou sont résumés les divers actes et circulaires de Lamartine.

La même pensée fut affirmée par Carnot ; répondant à un membre de la grande université de Heidelberg, il disait :

Les principes de la nouvelle République sont ceux de l'ancienne ; point d'agression ! Point de conquêtes armées ! Respect aux nationalités ! Vous le savez, la République de nos pères n'a attaqué que pour se défendre. Ainsi fera la nôtre ! Ou plutôt espérons qu'elle ne sera pas obligée de le faire ! Notre peuple tend une main fraternelle aux autres peuples (1).

A la politique de Lamartine s'opposait nettement la politique du parti de la propagande. Ledru-Rollin, Raspail, Barbès, Blanqui, Louis Blanc, Delescluze, malgré les divergences qui les séparaient, en furent les interprètes. Pour consolider l'œuvre de la Révolution de 1848, ce parti crut devoir encourager les efforts tentés par les révolutionnaires étrangers. Les nombreux clubs fondés à Paris créèrent en France des corps francs qui, sous des noms divers, Voraces en Savoie, Légion d'Herwegh sur le Rhin, avec la complicité de Caussidière et de Delescluze en Belgique, franchirent les frontières (2).

La question polonaise donna lieu à la journée du 15 mai où l'Assemblée Constituante faillit sombrer dans une insurrection. Le 10 mai, Wolowski saisit l'Assemblée d'une pétition et proposait à la France de faire appel à la nation allemande par l'intermédiaire de la Diète de Francfort en faveur de la Pologne ; Ducoux, Aragon déclarèrent qu'une République « ne peut se perpétuer que par la diffusion des idées pour préparer son avènement ». Le 15 mai l'orage éclata (3). Ayant pénétré à la tête des manifestants dans l'enceinte de l'Assemblée constituante, Raspail demanda en présentant une pétition que la cause de la Pologne « fût confondue avec celle de la France ; que la restitution de la nationalité polonaise fût obtenue même les *armes à la main* ». Blanqui, de son côté, fit cette déclaration retentissante : le peuple exige que l'Assemblée nationale décrète, sans désespérer, que la France ne mettra l'épée au fourreau

(1) V. GARNIER-PAGÈS, *Révolution de 1848*, t. II, p. 344.

(2) V. CIRCOURT-BOURGIN ; p. LVII-LVII, Introduction ; et GARNIER-PAGÈS, *Histoire de la Révolution*, t. 1, passage cité.

(3) V. SPULLER, *Histoire parlementaire de la Seconde République*, 1891, p. 80 et suivantes.

que lorsque l'ancienne Pologne tout entière, la Pologne de 1772 sera reconstituée ; il proposa la levée en masse, et avec l'habileté qui le caractérisait, greffa sur la question internationale le problème social de la misère du peuple.

La tentative révolutionnaire échoua.

Les débats furent repris dans une atmosphère de sérénité relative à la date du 23 mai 1848. Le *Moniteur universel* du 24 mai 1848, nous en donne un compte rendu fidèle. Ils constituent un point culminant et un tournant dans la politique des nationalités de la France, et si, dans la tourmente populaire qui les avait précédés, ils furent oubliés, ils méritent de retenir notre attention. Toute la Révolution de 1848 est dans la noble inspiration qui animait le langage des orateurs.

Wolowski ouvrit les débats par une intervention en faveur de la Pologne.

Tous les Polonais comprennent que, pour que la cause de la Pologne puisse triompher, il faut que la France conserve ce puissant ascendant qu'elle exerce maintenant par sa politique généreuse sur tous les peuples de l'Entente. Les peuples libres doivent se réunir dans une revendication commune pour opérer la restauration de la Pologne, car la cause de la Pologne est la cause de tous les peuples libres...

... Lorsqu'à leur tour ils (les Allemands) se sont levés pour la cause de la liberté, sur les barricades de Vienne et de Berlin, on a toujours mêlé au cri de la liberté de l'Allemagne, le cri de reconstitution de la Pologne...

Le représentant Vavin, pour donner une sanction aux débats, proposa le vote d'une déclaration ainsi conçue :

L'Assemblée nationale,

Considérant que la justice aussi bien que l'intérêt et la sécurité de l'Europe, exige le rétablissement d'une Pologne indépendante ;

... Que la France ne saurait manquer aux engagements que lui ont fait contracter, envers la Pologne et envers elle-même, de mutuelles sympathies, et dix-sept années d'incessantes réclamations faites par ses représentants, et renouvelées récemment par le gouvernement de la République ;

Que, dans la situation nouvelle de l'Europe, les peuples redevenus arbitres de leurs destinées, doivent par la déclaration spontanée de leurs sentiments et de leurs convictions, préparer, assurer la réalisation de ce grand acte de réparation ;

Déclare que la France, dans la limite de sa juste influence,

exigera comme base de tout arrangement européen, le rétablissement de la Pologne indépendante et invite le gouvernement de la République à faire de cette déclaration la règle de sa conduite et la base de toute négociation ;

En même temps, l'Assemblée nationale, heureuse de voir les représentants du peuple allemand se réunir en assemblée souveraine, et désirant saluer l'avenir de ce grand corps par un pacte qui soit tout à la fois un hommage aux grands principes de droit et d'humanité, et un gage d'union entre l'Allemagne et la France ;

Invite solennellement le Parlement de Francfort à reconnaître et proclamer aussi, comme l'un des grands principes du droit européen, le rétablissement d'une Pologne indépendante (1).

Sarrans, élargissant le débat, présenta la défense de la politique de propagande ; il justifia le rôle de la France et dans l'histoire et au cours de la Révolution :

Je reproche au Gouvernement provisoire d'avoir employé trop de ménagements et de circonlocutions pour dire à l'Europe que la plus grande nécessité de la République française, c'est de rentrer promptement dans le système traditionnel de ses alliances, dans *l'alliance des peuples faibles et opprimés, dont toute la France a embrassé et défendu la cause, à toutes les grandes époques de son histoire, sous l'ancienne monarchie comme sous la République, sous la République comme sous l'empire.*

... On oublie sans doute avec quelle longanimité la révolution supporta pendant deux ans les provocations et les insultes des grands et des petits Etats germaniques, avant de recourir aux armes. Etait-ce donc pour repousser la propagande armée que les Prussiens envahirent la Champagne, et que les Espagnols descendirent dans les plaines du Roussillon, et que le duc de Brunswick fulmina son insolent manifeste ?

La propagande armée, la soif des conquêtes, voilà le grand épouvantail à l'aide duquel les vieilles aristocraties s'efforcent de soustraire les peuples à l'influence française. Soit, point de propagande armée. Cependant, permettez-moi un retour sur le passé qui porte aussi son enseignement. A Campo-Formio et à Rastadt, le Directoire abjura solennellement tout esprit de propagande. Un an plus tard la coalition était renouée, et toute l'Europe armée contre nous. Il fallut, pour la dissoudre, les batailles de Zurich et de Marengo ; trois ans après elle était réformée.

On parle beaucoup de la France faisant et défaisant des rois au gré d'un soldat heureux ; oui, Napoléon, enfant ingrat de la Révolution, héritier infidèle de la République, eut le double tort, le tort irréparable d'élever des trônes et de n'en pas assez abattre. Voilà le

---

(1) V. le *Moniteur universel* du 23 mai 1848, p. 1138.

reproche que les amis de la liberté lui adresseront éternellement. Mais l'histoire dira que, dans les guerres de l'Empire, comme dans dans les guerres de la Révolution, la nécessité de la conquête naquit toujours, ou presque toujours de la nécessité de la lutte et qu'elle fut le résultat des succès de la résistance contre des coalitions sans cesse vaincues et sans cesse renaissantes.

La France, il faut le dire bien haut, est la seule des grandes nations continentales dont la politique extérieure ait toujours eu pour but de lier ses intérêts aux intérêts des nations faibles et opprimées.

Telle a été la politique de la France depuis le traité de Westphalie, origine du droit public européen, jusqu'aux convulsions de la République et aux grandes conquêtes de l'Empire.

Qui défendait la chrétienté contre les projets de domination de la cour de Rome ? La France.

Qui affranchit le littoral européen du despotisme de l'oligarchie vénitienne ? La France.

Qui a mis un terme à l'essor effrayant de la cour d'Autriche ? La France.

Qui défendit le protestantisme et l'insurrection philosophique ? La France catholique.

Qui fit triompher la jeune République américaine ? Encore la France, toujours la France.

Oui, sous la Monarchie; comme sous la République, *la France*, après avoir porté ses armes dans tous les pays, planté son drapeau dans toutes les capitales et soutenu des guerres acharnées pour la liberté des autres, *ne réclama pour elle que les territoires strictement nécessaires à la défense de ses frontières.*

Que l'on ne parle donc plus de l'ambition délirante de notre patrie. Laissons cette accusation banale aux ennemis de la République. Ce qu'ambitionne la France, ce qu'il lui faut, sous peine de périr, ce sont des hommes libres pour alliés, et autour d'elle une opinion publique formée des mêmes intérêts, des mêmes éléments, des mêmes tendances libérales, des mêmes idées philosophiques.

Lamartine ne s'opposa pas au vote de la résolution proposée; il rendit hommage à l'admirable esprit de fraternité internationale qui animait la démocratie française, mais laissa nettement entendre que pour faire exécuter la résolution proposée, il comptait sur l'action diplomatique. Il dit notamment :

L'admirable spectacle d'un grand peuple comme la France, qui, dans une des plus grandes crises de son histoire, dans une de ces crises qui mettent souvent en jeu l'existence même d'un pays, et qui, grâce en soient rendues au ciel et à vous, ne mettent ici en jeu que notre prospérité et notre gloire, que, dans une crise pareille, le sentiment d'un peuple qui oublie ses propres périls, ses propres mi-

sères, sa propre faim, pour venir vous offrir ses bras, son sang désintéressé à la cause de ses frères qu'il ne connaît que de nom, c'est là une grandeur et par cela même que c'est une grandeur, c'est une force ; c'est une force pour la France que cette générosité et ce désintéressement, c'est une force pour votre diplomatie, c'est une grande note du peuple, permettez-moi ce mot, plus forte que toutes les notes diplomatiques, et que j'accepte avec tout ce qu'il y a de noble et d'énergique, comme une arme puissante de négociation.

... Eh ! qui donc a parlé de guerre ici ? Quant à moi, je sais trop bien que l'enthousiasme a ses vicissitudes, la guerre ses hasards, la fortune ses retours ; je sais trop bien que les conquêtes de l'épée doivent faire place aux conquêtes de l'idée, je sais trop bien tout cela pour venir ici vous demander la guerre. La guerre n'est pas la logique de la raison ; c'est la sanction de la force, et la République française a pour elle la force et la raison ; elle n'arrivera à la force qu'après avoir vraiment invoqué la raison. Personne donc ne veut la guerre, et moi, moins que tout autre.

Enfin, à la séance du 24 mai 1848, sur le rapport de M. Drouyn de l'Huys, le comité des affaires extérieures, après avoir examiné les diverses formules soumises, accepta à l'unanimité, la déclaration suivante :

L'Assemblée nationale invite la Commission exécutive à continuer de prendre pour règle de sa conduite les vœux unanimes de l'Assemblée, résumés dans ces mots : pacte fraternel avec l'Allemagne, reconstitution de la Pologne libre et indépendante, affranchissement de l'Italie. (1)

Quand l'émotion causée par les affaires de la Pologne se fut apaisée, la question italienne se posa à nouveau en termes aigus.

Après la défaite de Novare, l'Assemblée Constituante rendit un décret ainsi conçu :

L'Assemblée nationale déclare que si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croit devoir prêter à ses négociations l'appui d'une occupation partielle et temporaire en Italie, il trouvera dans l'Assemblée nationale le plus entier concours.

Quelques jours après, le 17 avril, l'Assemblée ouvrit un crédit extraordinaire de 1.200.000 francs pour subvenir au surcroît de dépenses que pouvait entraîner l'entretien sur le pied de guerre pendant trois mois du corps expédi-

---

(1) V. *Moniteur universel*, 25 mai 1848.

tionnaire de la Méditerranée. Le rapporteur Jules Favre eut bien soin de préciser que la France n'entendait pas concourir au renversement de la République subsistant à Rome et qu'elle n'entendait qu'exercer la part d'influence légitime qui lui appartenait nécessairement dans le grand débat européen (1). Or, contrairement aux premières prévisions, le général Oudinot fut entraîné à attaquer l'armée républicaine. L'émotion à Paris et dans les clubs (2), fut énorme; Ledru-Rollin proposa la mise en accusation du gouvernement et menaça de faire respecter la volonté de la nation même par les armes. Edgar Quinet formula une vibrante protestation contre cette expédition dans une brochure intitulée : « La Croisade Autrichienne, Française... contre la République Romaine » (3) :

Si en anéantissant la nationalité italienne, en frappant par derrière la nationalité hongroise, nous tournons directement contre la France les armes de la France, j'ajoute qu'en livrant notre droit, nous ouvrons les portes à l'ennemi.

... L'histoire est pleine de ces peuples perdus pour avoir livré le droit qui seul les faisait vivre.

Si l'engagement était pris d'extirper du cœur des hommes la notion de patrie, dites-moi en quoi l'on procéderait autrement? Quiconque aujourd'hui défend sa nationalité est un malfaiteur. Bem, Dembuiski, Gorgey, Kossuth, Manin, ces hommes qui ont conservé le cœur de nos héros de 1792, ne sont que des émeutiers; Lafayette en Amérique, lord Byron, Santa-Rosa en Grèce, ne seraient plus que des bandits... Si jamais l'ennemi passe nos frontières, nous savons d'avance de quels noms infâmants seront salués ceux qui le combattront. De quel droit un Alsacien, un Lyonnais, un Breton viendrait-il défendre Paris, s'il est criminel à un Lombard, à un Gênois de défendre Rome ?

Quiconque répand ces maximes, il est clair qu'il anéantit moralement la patrie française; il corrompt la conscience des citoyens; il fait entrer l'ennemi dans le cœur de ceux qui l'écoutent.

Subissant la suggestion des groupements républicains, le Prince Président fit un effort pour sauver les libertés romaines. Il tint à contrecarrer les projets des partis conservateurs et fut aidé dans cette résistance par Jules Favre qui, dans la

(1) V. ces détails rappelés dans l'interpellation de Ledru-Rollin, *Moniteur universel* du 12 juin 1849.

(2) V. TCHERNOFF, *Associations et Sociétés secrètes sous la seconde République*, p. 232 et suivantes Bulletin du parquet pour le mois de juin.

(3) Bibliothèque Nationale, L. b. 55, 1025.



séance du 6 août, rappela à l'Assemblée législative l'ordre du jour du 24 mai : « par lequel le lendemain de sa révolution, la France a affirmé, en face de l'Europe, que sa politique était essentiellement liée à l'affranchissement de l'Italie », et il ajoutait : « que tout ce qui a été fait, que tout ce qui serait fait dans le sens de l'indépendance et de l'affranchissement de l'Italie, tournerait à la gloire et au profit de la France, et que par contre, tout ce qui serait fait contre l'indépendance et l'affranchissement de l'Italie, aurait pour objet d'augmenter la puissance des cours du Nord et par conséquent de faire pâlir l'étoile de la France » (1). Se conformant à la même ligne de conduite, Louis Bonaparte défendit les libertés du canton de Neuchâtel contre la Prusse et fit des efforts pour sauver les révolutionnaires hongrois dont l'extradition avait été demandée. Une politique personnelle d'une envergure plus vaste se formulait déjà dans son esprit ; et, au cours de nombreuses confidences qu'il faisait, il entrevoyait une entente de la France avec la Prusse « les deux pays, d'après lui, ayant la même culture... et le même intérêt à émanciper et à unir les nations et les races » (2). Il exprima vis-à-vis de la Prusse la même confiance que Thiers en 1847 et le gouvernement anglais par l'organe de Palmerston (3). Les républicains ne furent pas seuls à partager ces illusions (4). Elles furent aussi celles de Lacordaire.

## II

Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 marque le point culminant de la réaction contre les révolutions nationales qui suivirent la révolution de février. La politique internationale n'est plus l'œuvre des peuples, elle passe entre les mains des chefs d'Etat. L'Empereur des Français, le roi de Prusse, en fait sinon en droit, sont maîtres absolus de l'action militaire et diplomatique. Le principe des nationalités sera manié, désormais, comme une arme de lutte et non de concorde. Entre les libertés intérieures et les revendications libérales à l'extérieur, un fossé se creuse. Comme l'a dit,

(1) V. Séance du 7 août, dans le *Moniteur Universel* du mardi 8 août 1849,

(2) V. Emile Bourgeois, *Manuel de politique étrangère*, p. 349.

(3) V. Bourgeois, ouvrage cité, p. 270.

(4) V. *Dictionnaire des Sciences politiques 1847*, aux mots : « Nationalité », « Confédération germanique ».

avec beaucoup d'ironie Thiers, au cours de son interpellation en 1867, quand la liberté de la presse fut muselée, quand toute discussion sur la politique intérieure fut interdite, quand le corps législatif fut réduit au rôle de simple enregistreur, on eut la satisfaction de pouvoir parler de la Pologne, de l'Italie, de la Hongrie et de divers peuples opprimés.

Le parti conservateur en France, soutien de l'Empire autoritaire, fut résolument hostile à la solution de la question italienne. Quand Napoléon III, pressentant les irrésistibles courants de la démocratie française, prit le parti de restaurer, par une assistance armée, l'unité italienne, il dut inaugurer la politique de l'empire dit libéral, réintroduire le droit d'interpellation à la faveur duquel les partis de l'opposition purent à nouveau faire prévaloir leurs idées sur la politique extérieure; il dut assurer sur des bases plus larges la liberté de la presse et de droit de réunion.

La situation fut entièrement différente en Allemagne. Entre les mains de Bismarck, le principe des nationalités, comme le suffrage universel lui-même dont il était devenu le champion, furent des armes contre l'Autriche, contre les petits Etats de la confédération germanique dont il convoitait les territoires, contre la bourgeoisie libérale, contre le Landtag et surtout contre la France. « L'Allemagne, disait-il, ne regarde pas au libéralisme de la Prusse; la Bavière, le Wurtemberg, Bade peuvent être favorables au libéralisme, c'est pourquoi personne ne leur attribuera le rôle de la Prusse... Les grandes questions du temps ne seront pas décidées par des discours et décisions des majorités, — ce fut la grande faute de 1848 et de 1849 — *mais par le fer et le sang* (1). » Malheureusement, l'action de Napoléon III fut trop personnelle, trop en dehors des profonds courants de la vie nationale pour résister victorieusement à la diplomatie de Bismarck. Cette action a été souvent présentée comme répondant à une politique des nationalités : en fait, elle fut contradictoire et confuse.

Dans la question de la Belgique et du Luxembourg, comme son oncle, Louis-Napoléon se montra partisan de

---

(1) V. Matter, *Bismarck*, t. 2, p. 32.

grandes agglomérations. Dans la question italienne, il céda à l'influence du prince Jérôme, à ses souvenirs de carbonaro, et aussi à la crainte que lui inspira l'attentat d'Orsini. Dans la question d'Orient et au traité de Paris de 1856, il s'agissait avant tout de substituer le protectorat collectif de l'Europe au protectorat individuel de la Russie sur les populations chrétiennes dans les Balkans. Néanmoins, au nom de la politique des nationalités, l'empereur favorisa l'autonomie de la Moldavie et de la Valachie. C'est dans l'annexion de Savoie, en 1860, que le principe des nationalités reçut son application la plus franche et la plus juridique (1).

Dans les affaires de la Pologne, il se conforma à la traditionnelle sympathie de la France et proposa même à un moment donné à l'Angleterre de faire la guerre en commun à la Russie.

Bismarck, fidèle à son système de compression à l'intérieur et à l'extérieur, conclut avec la Russie une convention (en 1863) pour écraser le mouvement polonais.

Dans la guerre des duchés, Napoléon III, malgré ses sympathies sincères pour le Danemarck, ne put se décider à accepter l'offre de l'Angleterre d'adresser un ultimatum à la Prusse.

Dans le conflit entre cette dernière et l'Autriche, il fut surpris par la rapidité de la victoire allemande. N'ayant pas consenti à l'évacuation de Rome, n'ayant pas parachevé l'unité italienne, il se trouva seul pendant la guerre de 1870.

De cet isolement de la France, de l'échec de la politique des nationalités, on fit un grief au parti républicain.

En effet, ce dernier ne cessa jamais de défendre le principe qui lui parut être, avec l'établissement de la démocratie par le suffrage universel, le legs le plus précieux de la révolution de février.

En 1855, à propos de la guerre de Crimée, Mazzini, Ledru-Rollin et Kossuth publièrent un appel exposant leur programme : « Faire revivre à la troisième vie l'Italie, dire

---

(1) On a souvent cité les paroles de Massimo d'Azeglio à propos de la ratification par le Parlement de Turin de la cession de la Savoie : « Une fois que les Savoisiens auront dit : « Nous nous annexons à la France ! » ce sera comme un père qui marie sa fille selon ses désirs : il l'embrasse le cœur serré, lui souhaite toute sorte de bonheurs, et lui dit adieu ».

« soyez », à la Hongrie et à la Pologne, constituer l'Allemagne, fonder par l'Espagne et le Portugal la République Ibérienne, créer la jeune Scandinavie, donner un corps à l'Illyrie, organiser la Grèce, étendre la Suisse aux dimensions d'une Confédération des Alpes, grouper en une fraternité libre, en une Suisse de l'Orient, Serbes, Roumains, Bulgares, Bosniaques ». (1) Mancini publia son travail sur les nationalités qui fut lu et commenté par les républicains. La légion de Garibaldi comptait de nombreux Français. Le prestige des héros de l'indépendance nationale fut tel dans les masses en France que la police mettait la main sur des portraits de Garibaldi et de Kossuth dans la plupart des procès faits aux ouvriers. (2)

L'espoir des révolutionnaires de profiter de la guerre de Crimée pour provoquer un nouveau soulèvement, ayant été déçu, c'est autour de Napoléon que se groupèrent les éléments républicains favorables à l'unité de l'Italie. Telle fut notamment l'attitude de Jules Favre. Les rapports des préfets relevaient avec soin les symptômes d'approbation de la politique italienne par les masses ouvrières et notamment leur état d'esprit vis-à-vis d'Orsini qui avait su se rendre sympathique en expliquant son acte par la grande cause de l'unité italienne. (3)

C'est au cours de l'interpellation adressée par Thiers, le 15 mars 1867, que Garnier-Pagès, en réponse à Thiers, rappela à nouveau et définit, au nom de tout le parti républicain, le principe des nationalités.

Thiers, renonçant à la politique qu'il avait préconisée en 1847, opposait la politique de l'équilibre à la nouvelle politique des nationalités.

Il dénonçait cette fois l'agrandissement de la Prusse comme une conséquence immédiate du nouveau principe. (4) Il disait en substance :

« ..... On nous dit que la politique des nationalités est la

(1) V. Tchernoff, *Parti républicain sous le Coup d'Etat et sous le second Empire* p. 145 et le chapitre VI.

(2) Mancini. *Della nazionalità come fondamento del diritto delle ante 1851* ; Mamiani, *De uno nuovo diritto pubblico europeo* 1859.

(3) V. Tchernoff, *Parti républicain sous le Coup d'Etat et sous le second Empire* p. 145 et le chapitre VI.

(4) V. *Moniteur Universel* du 15 mars 1867.

politique qui découle naturellement du principe du gouvernement. Mais qu'entend-on par le principe du gouvernement? qu'il est fondé sur l'assentiment des populations, ce qu'atteste le résultat du suffrage universel? D'accord. Le principe du gouvernement est fondé sur l'assentiment des populations.

« *Mais est-ce une raison pour faire notre principe de politique intérieure le principe de notre politique extérieure? Ah! non, Messieurs, et c'est ici que je vous rappellerai la véritable politique de la France dans les temps où cette politique a fait sa grandeur et sa sûreté. Le principe de la politique intérieure ne doit pas être le principe de la politique extérieure.*

« Eh bien, on a voulu faire de l'affranchissement de la Pologne, de l'unité de l'Italie, des articles essentiels de la politique étrangère. On a aussi recueilli les applaudissements sans doute, et la popularité qu'on s'est faite...

« Il y a dans les traités de 1815 dont on m'a accusé d'avoir fait l'éloge ici, il y a deux choses très distinctes : la première ce sont les frontières... La seconde c'est l'équilibre de l'Europe, c'est là ce que vous devez surtout regretter aujourd'hui, car les forces qu'on vous demande si elles sont employées, — je souhaite qu'il n'en soit pas ainsi, — savez-vous à quoi elles serviront? à rétablir cet équilibre détruit. »

Il donnait cependant de la politique de l'équilibre une définition qui l'aurait rendue acceptable aux républicains sans la haine invétérée des traités de 1815.

« Mais quelle est la politique à suivre? Il y en a deux : la première, et pour ma part je la réprouve complètement, parce que je la trouve tout à fait une iniquité et une duperie, presque certaine pour la France, consiste à se mettre avec les ambitieux; je veux parler de cette politique de grandes agglomérations : prenez de votre côté, moi, je prendrai du mien.

« Si la France suivait cette politique, elle se rendrait odieuse au monde entier, car en agissant ainsi elle autoriserait les ambitieux à faire ce qu'ils voudraient, c'est-à-dire que l'unité allemande s'accomplirait tout entière, et que l'Orient serait envahi.

« Aussitôt que la France aurait donné le signal d'une telle politique, tout le monde la suivrait, et pendant que la Prusse et la Russie ne trouveraient pas de difficultés, vous en trouveriez peut-être de très grandes en vous avançant vers l'Escaut.

« Par conséquent cette politique serait à la fois de notre part, comme je le disais, une iniquité et une duperie, et après avoir été les plus coupables, nous serions aussi probablement les plus maltraités.

« La seconde politique... qu'elle se mette à la tête de tous les intérêts menacés et... de dire *au nom de la liberté* de la France, au nom de sa force, au nom *de ce qu'elle a été, et de ce qu'elle doit rester dans le monde, la France* au lieu de se prêter à cette dévastation de l'univers, *viendra défendre tous les intérêts menacés, et les appellera à se ranger derrière elle pour empêcher de nouvelles iniquités.* Cette politique peut être aussi celle de la paix. »

Garnier-Pagès, dans sa réponse, rappelle l'origine de la politique des nationalités :

« Disons-le, qu'est-ce qui a le plus soulevé, indigné les Français? soulevé, indigné tous les peuples, dans les traités de 1814 et de 1815? Vous l'avez senti vous-même : c'est de voir au tour d'une table des diplomates et des princes réunis, disposer des peuples, les couper, les trancher, les mener en troupeau, se les partager et se les diviser à leur plaisir, à leur caprice. Voilà ce qui a indigné tous les peuples dans les traités de 1815 ». (1)

Passant à la théorie de l'équilibre, il l'examine à son tour :

« Lorsque les trois puissances co-partageantes se sont distribuées entre elles les trois parts de la Pologne, quel était leur prétexte? L'équilibre.

« Lorsque le général Bonaparte prenait un pays qui ne lui appartenait pas pour le donner à l'Autriche, par le traité de Campo-Formio, que faisait-il? Il établissait l'équilibre.

« Mais l'équilibre, les traités de 1814 et de 1815 ont cherché à l'établir une première fois, et puis une seconde fois,

---

(1) V. le *Moniteur Universel*, 15 mars 1867.

ils sont venus encore l'établir en réduisant la France à des limites plus étroites; les traités de 1815 établissaient l'équilibre en laissant toute l'Italie à l'Autriche. »

Faut-il s'effrayer du mouvement qui s'esquisse en Allemagne sous le manteau de la politique des nationalités? Sa réponse est nette :

« Quel est notre but? C'est de chercher à modifier la situation de l'Allemagne et sa politique, c'est de chercher à favoriser ou à contrarier les tendances qui la portent à son union.

« Eh bien! lorsque les événements se présentent, il faut en rechercher, en connaître les antécédents. Quels sont les antécédents de cette situation? C'est le grand mouvement opéré en 1848, qui a réveillé, dans les cœurs de tous les peuples voisins de la France, le sentiment des nationalités?

« Que veut dire le mot nationalité? Oh! je puis dire cela dans une Chambre française, qui a le sentiment de la nationalité poussé aussi loin que possible, ce sentiment de la nationalité... qui constitue le patriotisme, pouvez-vous le nier chez les autres? Lorsque l'Allemagne réclame aussi d'être ce que vous êtes, pouvez-vous blâmer ce sentiment qui la pousse? Lorsque la Hongrie inspirée par ce même sentiment de la nationalité, demande à exister, pouvons-nous lui dénier tout droit, lui refuser d'obéir à ce sentiment? Lorsque l'Italie a demandé, a réclamé de vivre, de se délivrer aussi du joug de l'étranger, pouvons-nous blâmer en elle ce sentiment?

« ... Et vous croyez que vous réussirez à empêcher la nationalité allemande de se reconstituer, si vous lui dites : nous ne voulons pas nous laisser vous reconstituer parce que vous seriez trop forte. »

Il rencontre alors l'objection que la Prusse imite l'Italie, qu'elle semble invoquer les mêmes principes. Garnier-Pagès souligne alors avec un grand bonheur d'expressions la différence profonde entre la situation de l'Italie et celle de la Prusse, et l'on dirait qu'il rédige déjà les termes de la protestation des représentants de l'Alsace-Lorraine contre le traité de paix qui les enlevait à la France.

« On a dit : la Prusse cherche à réaliser ce qu'a fait l'Italie.

« Mais il y a, Messieurs, une grande différence entre les deux situations. L'Italie s'insurgeait contre l'étranger, elle cherchait à l'expulser, elle appelait contre lui les troupes nationales. Le roi de Prusse, au contraire, cherchait à s'imposer par les armes. Aussi, et tandis que l'armée italienne était reçue dans toutes les villes d'Italie avec des réjouissances, avec joie, avec bonheur, avec ivresse, en Prusse au contraire, lorsque l'armée entrait dans les villes que la Prusse voulait réunir, il y avait deuil et consternation.

« Est-ce qu'on ne fait pas une chose qui doit froisser un peuple, lorsqu'on rédige ainsi l'acte de son union ? Ecoutez ceci : « en conséquence nous prenons possession par la présente patente des dits duchés de Holstein et Schleswig, avec tous les droits de la souveraineté et les incorporons à notre monarchie.

« Nous joindrons à notre titre royal les titres résultant de cette prise de possession...

« Nous ordonnons à tous les habitants du duché réunis maintenant à notre monarchie, de nous reconnaître pour leur légitime roi et souverain et de prêter l'obéissance due à nos lois et ordonnance...

« Est-ce que cela, messieurs, ne vous rappelle pas les plus mauvaises époques du temps absolu, et croyez-vous que la fière Allemagne supportera un joug semblable. »

Vivant sous l'impression des événements de 1848, Garnier-Pagès croyait encore que l'Allemagne pouvait être opposée à la Prusse. Et d'ailleurs, concluait-il, approuvé par une intervention d'Ernest Picard, pourquoi la guerre serait-elle inévitable ?

« Pourquoi les peuples se feraient-ils aujourd'hui la guerre entre eux ? Qu'est-ce qui les divise ? N'ont-ils pas le même programme pour leurs intérêts matériels ? N'ont-ils pas le même programme pour leurs intérêts moraux ? Demandez à nos collègues de tous les parlements étrangers... à tous les hommes politiques, véritablement amis de leur pays, demandez à tous quel est le programme du peuple ? Ils vous répondront que ce programme est identique

chez tous les peuples. Ils vous diront que pour ce qui concerne les intérêts matériels, c'est le crédit commercial, les échanges, l'industrie, la réduction des impôts, l'économie dans les dépenses, la réduction des armées permanentes, la facilité des moyens de communication et en ce qui concerne les intérêts moraux, la liberté individuelle... la représentation nationale par le suffrage universel. Pourquoi donc, je le répète, les peuples qui ont les mêmes intérêts matériels et moraux seraient adversaires? Non cela n'est pas possible. »

Quelles que fussent les divergences entre Garnier-Pagès et Thiers, tous deux furent d'accord sur la nécessité de maintenir et de sauvegarder le sort des petits états. A la séance du 14 mars 1867, Thiers disait avec force :

« ... Les petits états, comme on l'a dit souvent, sont des corps amortissants placés entre les grands états pour empêcher les chocs. Mais ils rendent de bien autres services. *Par leur faiblesse, ils sont des voix acquises à la cause de la justice dans le conseil des nations, par leur nombre, ils introduisent dans ce conseil des nations la multiplicité des intérêts, et les intérêts en se multipliant, se généralisent et s'élèvent à la hauteur de l'intérêt général.*

« Enfin, ils rendent un service plus grand encore, beaucoup plus grand; ce service, c'est d'être, de continuer d'être; car messieurs, quand ils disparaissent, c'est pour aller grossir de grands Etats, trop grands déjà et trop redoutables. »

La critique de Thiers contre le principe des nationalités, fut reprise dans la presse par Albert de Broglie et Guizot. Le premier, dans une brochure qui avait pour titre : « La diplomatie et le droit nouveau », écrivait : « Et bientôt, il n'y aura qu'un seul argument, faisant manœuvrer tous les autres, la force, et une seule fin poursuivie par des voies différentes et qu'il faut appeler par son nom, « la conquête ». La nationalité qui est censée en être le frein, en sera au contraire, le prétexte. Ce sera par excellence cette raison, dont le plus fort a toujours besoin pour colorer l'usage de sa force. »

Personne ne s'est mépris aussi lourdement sur la politique des nationalités et sur la Prusse que le conservateur

Guizot. Personne n'a pénétré les desseins de la Prusse et n'a deviné l'évolution de l'Allemagne avec une lucidité aussi clairvoyante que le partisan le plus déterminé du principe des nationalités, Edgar Quinet.

N'est-ce pas Guizot qui a écrit ces lignes, dans une brochure intitulée : « La France et la Prusse responsables devant l'Europe », publiée en 1868 après Sadowa :

« La Prusse est, jusqu'ici du moins, une puissance ambitieuse, non pas une puissance révolutionnaire; elle n'est pas en proie à ces idées et à ces passions d'une portée indéfinie qui poussent les peuples hors de leur sphère naturelle et les lancent sur le monde comme des météores imprévus et déréglés. L'ambition de la Prusse est une ambition allemande; c'est à conquérir matériellement et moralement la domination en Allemagne qu'elle aspire. La France républicaine enflammait et envahissait l'Europe, tout en protestant, sincèrement d'abord, contre tout désir et tout dessein de conquête; ce sont des conquêtes et des conquêtes dans une région déterminée que poursuit et fait quant à présent la Prusse monarchique (1) ». Et Guizot exprimait le ferme espoir, que les libéraux allemands, au besoin, serviraient de frein efficace aux ambitions de la dynastie.

Edgar Quinet, au contraire, dès 1831, dans un article : « La Prusse », mettait en garde la France contre l'idée qu'on se faisait de l'Allemagne d'après la peinture de Mme de Staël.

« C'est en Prusse, disait-il, que l'ancienne impartialité et le cosmopolitisme politique ont fait place à une nationalité irritable et colère; il lui tardait de se défaire de l'admiration que la Révolution de 1830 avait reconquise à la France ». Il signalait avec une rare perspicacité « le despotisme intelligent, remuant, entreprenant des gouvernements de la Prusse ». Dans une deuxième étude, intitulée « l'Allemagne de l'avenir », il dénonçait le parti qui réclamait la cession de l'Alsace et de la Lorraine, même par la violence.

Dans sa brochure : « La France et l'Allemagne » il revint sur ses avertissements avec une pénétration que les événe-

---

(1) V., p. 69.

ments ont aiguïsée. Le premier, il signale, contrairement à l'opinion généralement répandue, qu'on ne pouvait faire aucun fond sur les libéraux allemands.

*« ... Il est vrai que les libéraux prussiens vous assurent du contraire, et je crois volontiers à leur sincérité. Ils vous affirment que ce grand mouvement d'hommes vers le Rhin, et au-delà se fait tout à votre avantage ; que c'est pour protéger votre sommeil qu'un million de soldats allemands sont debout ou prêts à se lever, à votre seuil, sur le pied de paix. Ces mêmes libéraux vous invitent à dormir. Ils vous répondent de l'événement ; ils vous garantissent l'avenir comme si du moins le présent leur appartenait. Je consentirais à accepter leur garantie s'ils étaient les maîtres. Mais le sont-ils ? Ont-ils fait les événements ? Non, ils y étaient opposés. Ont-ils dirigé les armées ? Ils protestaient contre la guerre. Disposent-ils des volontés ? Ils ont obéi à celles d'autrui. Tout s'est fait, sans eux, malgré eux. Qui vous dit qu'il n'en sera pas de même demain, ou après-demain ? Singulière garantie que celle d'hommes qui ont été eux-mêmes dominés, maîtrisés, emportés par les entreprises de leurs adversaires. Ils se sont mis en tutelle, et ils vous assurent de leur toute puissance. Ils se sont convertis au plus fort, et ils promettent leur faveur auprès de la fatalité à laquelle ils se résignent. Mais si cette même fatalité voulait un jour votre déclin, rien n'empêche qu'ils ne s'y résignent avec plus de philosophie et de patience encore ».*

Par la défaillance des libéraux allemands l'idéal de 1848 cède sa place à la force brutale.

*« . . . . Le droit a disparu, chacun s'arme en toute hâte contre le hasard. L'Allemagne unie ne parle que de paix, et elle se hérisse de soldats. . . . »*

*« . . . . Nous entrons dans le système prussien, landwehr, milices, par amitié pour la Prusse. Elle s'est montrée l'Etat novateur vraiment moderne ; nous nous convertissons au fusil à l'aiguille, à ses institutions militaires, pour lui faire plaisir. »*

En face de l'Allemagne dominée par la Prusse et armée jusqu'aux dents, qui bon gré, mal gré, nous entraîne dans son système d'armement à outrance, « la démocratie fran-

çaise se ferait-elle cosmopolite? » « Mais comme elle serait la seule qui se détacherait du sol natal, elle serait immanquablement dupe de toutes les autres, et principalement de la démocratie allemande qui, restée toute neuve, a conservé toutes les passions et toutes les ambitions à la fois, celles de classe et celles de race. Si nous restons inactives, même les nations latines se tourneraient vers l'astre nouveau; elles convergeraient vers la race qui se dirait notre héritière; et un déclin même passager de la France entraînerait la chute de toute la race latine ». Et il conclut par cette mélancolique constatation, prévoyant l'expansion mondiale de l'Allemagne; « Comme dans le nouveau monde, la race germanique pèse sur l'Amérique du Sud, il en serait de même de l'ancien ». (1)

Le même Edgar Quinet qui a formulé des vues prophétiques sur l'Allemagne a le plus ardemment défendu et démontré les fondements historiques de l'unité italienne dans ses *Révolutions en Italie*. Ayant épousé en seconde noce une Roumanie, fille du grand poète Georges Asaky, il consacra une étude à part en faveur de l'émancipation des principautés danubiennes (1856).

En fait, malgré les échecs de la diplomatie de Louis-Napoléon, le principe des nationalités continuait à inspirer de nombreux articles. (2)

Dans une série d'études, fortement documentés, de Laveleye familiarisait les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes*, avec le problème yougo-slave,

« L'esprit national des yougo-slaves, concluait-il, est éveillé et il ne sera plus étouffé, il acquerra sans cesse une force plus grande. Les Serbes croient, aspirent à s'unir à leurs frères de provinces turques; cette espérance rien ne pourra l'arracher de leur cœur, et elle finira par se réaliser, comme se réalise tout ce qu'un peuple veut avec passion et persévérance ». (3)

(1) V. la *France et l'Allemagne* par Edgar Quinet, Bibliothèque nationale, L. b. 56 — 1889.

(2) V. une étude d'ensemble sur le « Principe des Nationalités » dans M. Deloche, en 1863, et une bibliographie complète dans un ouvrage ayant le même titre, de Roquette-Buisson (1894), n'existant plus en librairie.

(3) De nos jours, l'étude du sort des yougo-slaves a été reprise avec une compétence particulière par Bertrand Auerbach, dans son ouvrage « Les Races et les Nationalités en Autriche-Hongrie » Alcan, 2<sup>e</sup> édit. 1917.

Vers la fin du second empire, influencés par la politique agressive de la Prusse, redoutant une nouvelle guerre dans laquelle la France serait entraînée, les républicains français, d'accord avec Garibaldi, Mazzini, commencèrent à évoluer vers le projet des Etats-Unis de l'Europe. L'idée ne fut pas neuve ; déjà en 1856, Larroque, personnage officiel, recteur de l'Académie de Lyon, publia une étude sur « La guerre et les armées permanentes » dans un esprit nettement pacifiste. Cette propagande procédait d'une inspiration saint-simonienne. Une ligue de paix composée de républicains se tint à Genève, provoquée par la nouvelle de la réunion des grandes puissances à Londres en vue de régler la question du Luxembourg. La France y était représentée par des républicains de toutes les écoles. (1)

La ligue se proposait de substituer une organisation juridique à la paix armée. Les problèmes internationaux et sociaux furent déclarés solidaires. Le congrès de l'Internationale ouvrière, tenu à Genève, donna son adhésion à ce programme. (2) C'est à cette occasion qu'un nouveau lien s'était renoué entre les jeunes et les anciens, entre les éléments ouvriers des groupements républicains. Comme on a eu l'occasion de le noter, c'est au cours d'une réunion en faveur d'une nation opprimée, de la Pologne, au fameux meeting de Martin's Hall que furent jetées les bases de l'Internationale (3).

De retour à Paris, les ouvriers prirent part à une manifestation contre la nouvelle expédition en Italie (affaire Mentana) ; et c'est à ce propos que Félix Pyat lança de Londres un manifeste sous le titre : « Protestation des ouvriers républicains français contre la seconde guerre de Rome », qui débutait comme suit : « Le crime bonapartiste commis à Rome en 1849 vient d'être renouvelé en 1867 » (4). Dès ce moment, les rapports de la police et les procès révélaient

---

(1) Louis Blanc, Victor Hugo, Albert, ancien ministre du gouvernement provisoire, Quinet, Carnot, Garnier-Pagès, Schoelcher, Henri Brisson, Jules Simon, Eugène Pelletan, Auguste Barbier, Lavertujon. Gustave Isambert, Lemonnier, Adrien Hébrard, Massol, Antoine Proust, Elisée Reclus, Jules Vallès, Barni, Wyruboff, etc..

(2-3) V. Tchernoff, « Coup d'Etat et second Empire » : L'Internationale. Delord, Histoire du second Empire, t. V. p. 104.

(4) V. Félix Pyat, bibliothèque nationale, L. b. 56, 1845.

une participation de plus en plus large des ouvriers aux manifestations contre l'Empire.

La ligue de paix républicaine, avec des éléments plus jeunes, accentua son effort de propagande. Au congrès de Lausanne, les questions suivantes furent mises simultanément à l'ordre du jour : comment déterminer les bases d'une organisation fédérale de l'Europe? Quelle solution doivent recevoir les questions d'Orient et la question polonaise? Comment faire disparaître tout antagonisme économique et social entre les citoyens?

Sur la première question, une résolution ainsi formulée fut adoptée :

Le congrès déclare :

« 1<sup>o</sup> Que le seul moyen de fonder la paix en Europe est  
« la formation d'une fédération des peuples, sous le nom de :  
« Etats-Unis d'Europe;

« 2<sup>o</sup> Que le gouvernement de cette union doit être républicain et fédératif, c'est-à-dire reposer sur le principe de  
« la souveraineté du peuple, et respecter l'autonomie et l'in-  
« dépendance de chacun des membres de la fédération;

« 3<sup>o</sup> Que la constitution de ce gouvernement doit être  
« perfectible;

« 4<sup>o</sup> Que la fédération européenne doit garantir à chacun  
« des peuples qui la composeront : la souveraineté et l'au-  
« tonomie;

« 5<sup>o</sup> Qu'aucun peuple ne pourra entrer dans la confédé-  
« ration européenne s'il n'a déjà le plein exercice :

« Du suffrage universel;

« Du droit de consentir et de refuser l'impôt;

« Du droit de paix et de guerre;

« Du droit de conclure ou de ratifier les alliances politi-  
« ques et les traités de commerce;

« Du droit de perfectionner lui-même sa constitution ».

C'était le projet d'une véritable société de nations limitée à l'Europe.

L'idée devint si familière et populaire que les journaux républicains la développèrent couramment. (1)

---

(1). Voir par exemple, *Le Réveil*, 22 janvier 1917.

En Prusse, les anciens libéraux comme Schultz-Delitsch refusèrent de s'associer à cette manifestation par crainte de froisser le sentiment national en Allemagne.

La guerre de 1870 survint avec toutes ses conséquences et la paix armée qu'on chercha à éviter, recommença à sévir plus intense que jamais.

A la nouvelle des premières défaites, comme nous l'avons vu dans une précédente étude, tous les républicains, faisant taire leurs préférences, coururent à la frontière. Garibaldi renouant la solidarité qui s'est affirmée sur le champs de bataille en Italie accourut au secours de la France. C'est, dans un langage consacré par toute l'histoire de France, au nom du principe des nationalités que fut formulée la protestation des Alsaciens-Lorrains, le 17 février 1871, proclamant « l'immuable volonté de l'Alsace et de la Lorraine de rester françaises... Une assemblée, même issue du suffrage universel, ne pourrait invoquer sa souveraineté pour couvrir ou ratifier des exigences destructives de l'intégrité nationale... Nous proclamons par les présentes à jamais inviolable le droit des Alsaciens et des Lorrains de rester membres de la nation française. »

A cette protestation des Alsaciens et Lorrains, sont venues s'ajouter celles des hommes comme Michelet, Edgar Quinet, de ceux qui étaient les maîtres intellectuels des générations de républicains.

Michelet écrivait dans « la France devant l'Europe » : « C'est qu'arracher l'Alsace, la Lorraine, d'un corps vivant, de l'unité organique la plus forte qui fut jamais, nous extraire avec un couteau ces viscères pour les fourrer dans un corps comme l'Allemagne qui est en formation, c'est une chirurgie étrange. »

Malgré la douleur causée par l'injustice infligée à la France, il ajoutait : « Je n'ai jamais souhaité que cette fatale rive du Rhin fût ajoutée à la France. Quoique l'Allemagne fut d'elle-même si peu liée, quoique aujourd'hui son cruel lien de fer ne soit nullement union, je croirais une impiété de faire françaises, malgré elles, la Francfort de Goethe, la Bonn où naquit Beethoven. »

Cependant, dans sa vue sur l'Alsace-Lorraine, Michelet

semble introduire une nouvelle idée. Ce n'est pas seulement en vertu du principe des nationalités que l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne est injuste, mais parce qu'elle découvre militairement la France, ainsi privée de son boulevard.

Edgar Quinet, dans son discours à l'assemblée nationale contre le traité de paix, souligna et accentua cette idée : « Par les traités de 1814 et de 1815, les puissances allemandes ont pris contre la France toutes leurs précautions ; elles ont ôté à la France tout ce qui pouvait lui être ôté sans la détruire... *L'Alsace et la Lorraine ne sont pas seulement deux provinces, elles sont les deux boulevards de la France... ; ôtez-les à la France, elle est ouverte à l'ennemi. Que la Prusse possède ces remparts, et la Prusse peut s'étendre à son gré dans la France centrale ; elle peut déborder sans trouver d'obstacles jusqu'à la Marne. L'ennemi est maître chez nous : il est à perpétuité sur le chemin de Paris ; il tient la France à la gorge !*

« Est-ce là, je vous le demande, une paix ? Non, c'est la guerre à perpétuité sous le masque de la paix. Si c'est là ce que demande la Prusse, il est donc bien vrai, qu'elle veut non pas seulement notre déchéance mais notre anéantissement ».

Toute une génération grisée par le généreux idéalisme de 1848, ayant espéré réconcilier la France et l'Allemagne sur le terrain des principes, vit ses rêves s'évanouir. Michelet se tourna du côté de l'Angleterre. « Enregistrons, disait-il, les témoignages généreux que les Anglais nous ont donnés à ce moment, pour avertir dignement leur nation de ce qu'elle doit de secours à une sœur ». Et il citait le célèbre article de Harrisson paru dans la *Fortnightly Review*, qui finissait par ces mots : « C'est que la défense inespérée de la France est une chose héroïque, étonnante, que nulle nation n'offrit dans un pareil revers.

« Ce qu'elle perd en ascendant matériel, elle le regagne en ascendant moral. Autour d'elle se grouperont les peuples, les républicains d'Europe. Ses souffrances donneront à cette cause une nouvelle impulsion. Dorénavant on sent que le peuple Français (même aux yeux des démocrates allemands) porte l'étendard du progrès ».

C'était une ressource pour l'avenir.

En attendant, la France saignée, démembrée, vit sa situation internationale et les principes qu'elle défendait compromis. Et cependant ses savants, ses publicistes se rattachaient plus que jamais à l'ancienne définition de la nationalité.

Dans un article intitulé : « Qu'est-ce qu'une nation ? » Ernest Renan donnait une définition souvent citée : « La nationalité c'est un principe spirituel... Une nation est une grande solidarité constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et ceux qu'on est disposé à faire. Elle suppose un passé, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est un... plébiscite de tous les jours, le vœu des populations étant en définitive le seul critérium légitime, celui auquel il faut toujours en revenir » (1).

En Allemagne, au contraire, dans toutes les théories juridiques, dans la science sociale, le principe de la force, sous ses aspects divers, ne fit que gagner du terrain. Dans son ouvrage « La politique allemande », le prince de Bülow l'a exposé, à propos de la Pologne, dans des termes d'une brutalité non déguisée. « Certes, dit-il, nous ne voulons pas enlever aux Polonais leur langue maternelle, *mais il faut que nous tâchions de leur inculquer par le moyen de la langue allemande, l'intelligence de la vie intellectuelle allemande... les rigueurs sont inévitables, elles augmenteront ou s'adouciront, selon que les Polonais tendront ou relâcheront leur résistance. Notre politique dans les marches de l'Est est un devoir national du peuple allemand vis-à-vis de lui-même.* » Et insensiblement l'ancien chancelier en vient à reconnaître que la politique allemande dans l'Est est une lutte pour la possession du sol qui s'accomplit par l'introduction des habitants allemands dans les provinces polonaises (2). C'est

---

(1) V. Association scientifique de France, 26 mars 1882 — V. les mêmes idées développées dans *La question de l'Alsace-Lorraine* par un juriconsult italien, Guido Padelletti dans la *Revue de Droit International*, 1871, t. 4 -G. Regnaud. *Question des Nationalités* 1877; E. de Lavleye, *Des causes actuelles de la guerre en Europe*. P. 108. *Du mot et de l'idée de nationalité*. Sous la direction de M. Seignobos, à l'École des Hautes Etudes Sociales. une série de conférences ont été faites sur les « Aspirations autonomistes en Europe », publiées sous ce titre à la Librairie Alcan (1913) avec une introduction et un projet de réorganisation de ce mouvement en France par M. Seignobos.

(2) V. *La politique allemande*, trad. Maurice Herbette, Paris, Lavauzelle, 1914, p. 304-309.

le retour au régime féodal : on a besoin du sol, on s'annexe les habitants.

Au cours de la guerre actuelle, cette politique des nationalités de la part de l'Allemagne, s'affirma avec la même brutalité, sous l'équivoque de la même terminologie, contre les petites nations et les populations de la Russie. Quand il s'est agi de détacher des populations entières de la Russie désorganisée par la révolution, on invoqua le droit des nations de disposer d'elles-mêmes. Mais quand il a fallu permettre à ces nationalités d'exprimer librement leur opinion, le principe a été mis en échec. Les populations durent subir, comme dans les provinces Baltiques, la domination d'une infime minorité, soutenue par des baïonnettes allemandes, contre le gré de l'immense majorité de la population.

La France fut le mieux placée par ses traditions et par son passé pour opposer à la politique des nationalités incarnée par l'Allemagne, sa politique des nationalités qui lui a été léguée par l'histoire...

Il semble tout d'abord que cette politique n'a pas rencontré l'entière adhésion des groupements avancés, qu'elle n'a pas été approuvée dans tous les milieux.

Cela s'explique aisément; le démembrement de la France a été, pendant longtemps, imputé à la politique des nationalités, maladroitement pratiquée. Les partis socialistes révolutionnaires, arrivés à la vie politique depuis la guerre, ne connurent ce vocabulaire que par des souvenirs lointains et par un enseignement historique qui le jugeait à travers les événements de 1870.

Les groupements socialistes révolutionnaires obligés de chercher leur propre voie, inclinèrent vers une solution plus générale, d'une portée universelle. Le principe des nationalités apparut comme quelque chose d'anti-révolutionnaire et de conservateur. Et cependant déjà sous le Second Empire, un publiciste pénétrant, montra ce qu'il y avait à la fois de révolutionnaire et de démocratique dans le mouvement des nationalités (1). Il disait notamment :

---

(1) V. de Laveleye, *l'Allemagne depuis la guerre de 1866*, (*Revue des Deux Mondes*, 1867, t. 6, p. 515.)



« L'état de choses que les partisans des nationalités veulent changer existe depuis longtemps : comment se fait-il que cette question surgisse précisément lorsque les relations des peuples deviennent plus intimes, et s'aggrave, au moment où le sentiment du cosmopolitisme universel va réunir les races diverses en une vaste fédération? Comment, en quelques pays, le sentiment national devient-il si farouche qu'il aspire à l'isolement, quand presque partout les particularités nationales s'effacent sous le vernis uniforme de la civilisation européenne? Les causes de ces faits contradictoires ne sont rien moins que les plus nobles conquêtes et les grands principes dont s'enorgueillit l'époque moderne, — l'égalité de tous, la souveraineté populaire, le régime constitutionnel et parlementaire, les découvertes de la science, la diffusion des lumières, la culture de la philologie et des lettres. Le mouvement des nationalités a donc ses racines dans ce qui constitue le caractère distinctif des sociétés actuelles et il tire sa force justement de ce qui fait la leur. »

Quelques chefs du parti socialiste en France, en Italie et en Angleterre ont compris ce qu'il y avait de fécond dans le mouvement des nationalités même au point de vue de l'action internationale et révolutionnaire. Fidèle à la tradition de Blanqui, de Pressensé, dont il se réclame, Albert Thomas, dans une série d'articles a saisi l'opinion socialiste du problème des nationalités au cours de la guerre actuelle. (1)

Un congrès des nationalités a été tenu à Rome. La question des nationalités a déjà fait l'objet d'un examen à la conférence socialiste interalliée de Londres. Ce sont là des symptômes significatifs. (2)

C'est un retour vers un principe qui parut discrédité, mais qui, à la lumière de nouveaux événements, reprend sa vigueur. Les bolchevicks, pour avoir méconnu la valeur de l'enseignement historique des peuples occidentaux, ont payé cher leurs naïves illusions.

Ils ont cru qu'en soulevant l'Allemagne par la contagion

---

(1) Voir *L'Heure*. Les socialistes et les nationalités, 19 avril 1918, *L'Information*, 4 mars 1918, 17 avril 1918. « Le problème des nationalités et le droit des peuples »

(2) Voir *La Nation Tchèque*, mai 1918.

de l'exemple, à la faveur d'une agitation révolutionnaire universelle, ils résoudreient du même coup et la question des nationalités et la question sociale.

Ils sont allés si loin qu'ils ont vu dans la question serbe et tchèque une forme rétrograde et réactionnaire de poser le problème.

Ils ont espéré ne pas avoir besoin de recourir à l'arme favorite des états nationaux, à l'armée. Le réveil a été dur.

Dans la question des nationalités, l'ancien régime a trouvé une force révolutionnaire qui, même sous le tsarisme, animait les masses et les poussait à la frontière pour défendre des peuples slaves opprimés.

Privée de ce stimulant, la masse russe, redevenue passive, a perdu son indépendance nationale et est retombée sous le joug économique du vainqueur.

Que n'ont-ils donc médité ces lignes de Michelet qui constate l'antagonisme fatal des Germains et des Slaves :

« Allemands, savez-vous bien à quel point les races slaves vous haïssent? Votre acharnement sur nous vous l'a fait oublier. Mais le plus simple bon sens le dit : la longue exploitation que les Allemands (de Courlande, etc..) ont faite du peuple russe, a jeté dans celui-ci de profonds levains de haine. Les intendants des seigneurs étaient allemands, les fonctionnaires du tzar sont allemands pour la plupart. On peut dire sans se tromper : « s'il se donne un coup de bâton en Russie, c'est d'un Allemand. » (1)

Et le grand Russe, pour échapper à ce sort, ne peut que tenter de réorganiser une armée et de s'appuyer sur un sentiment national qui se réveille par haine de l'envahisseur allemand.

C'est une expérience que les partis révolutionnaires en France n'ont pas besoin de refaire, l'histoire de France leur ayant appris que le principe des nationalités a été le levier d'une puissante action révolutionnaire en faveur d'un noble idéal de solidarité internationale.

---

(1) Voir *La France devant l'Europe*.

Vient de paraître :

- R. BEAUGEY : *Le régime des grandes Compagnies de chemin de fer : Un projet de modification des conventions de 1883 entre l'État et les Compagnies.* In-8 . . . . . 1 fr.
- : *L'organisation des services maritimes entre la France et l'Algérie.* . . . . . 1 fr.
- FIRMIN DUGUET : *Organisation chirurgicale des Armées françaises.* In-8. . . . . 1 fr.
- : *La rééducation professionnelle des Mutilés.* In-8. . . . . 1 fr.
- TÉLÉOR : *L'industrie des Transports Maritimes en France.* In-8 . . . . . 1 fr.
- : *Les Transports Maritimes et la Paix.* In-8. 1 fr.
- MAURICE BOUCHOR : *Le Droit et la question du Plébiscite en Alsace-Lorraine.* In-8. . . . . 1 fr.
- J. TCHERNOFF : *L'extrême-gauche socialiste révolutionnaire en 1870-71.* In-8. . . . . 1 fr.
- RAOUL BLANCHARD : *La région économique des Alpes françaises.* In-8. . . . . 1 fr.
- LOUIS DUMUR : *La situation des Neutres : La Suisse.* In-8. . . . . 1 fr.
- HERMAN REIMERS : *La situation des Neutres : La Norvège.* In-8 . . . . . 1 fr.
- GABRIEL MILLET : *Le sacrifice des Lettons.* In-8. . . 1 fr.
- ALLYRE CHASSEVANT : *Le régime alimentaire de guerre.* In-8. . . . . 1 fr.
- XXX : *L'alimentation dans les Pays ennemis.* In-8. 1 fr.
- P.-G. LA CHESNAIS : *Le Soviet et la Paix : Le Manifeste à tous les peuples.* In-8. 1 fr.
- : *En Russie ; L'extrême-gauche « défensiste ».* In-8. . . . . 1 fr.
- : *« Sans annexions ». Que signifie la formule ?* In-8. . . . . 1 fr.
- J.-W. BIENSTOCK : *La Révolution russe.* In-8. . . . 2 fr.
- ÉDOUARD CHAPUISAT : *Hommage de Genève à la France.* In-8 . . . . . 1 fr.
- HENRI HAUSER : *De Naumann à Kuhlmann : Mitteleuropa ou clause de la nation la plus favorisée.* 1 fr.
- : *La paix allemande et la question de Briey-Longwy.* In-8. . . . . 1 fr.

# L'ACTION NATIONALE

Revue Mensuelle

Paraissant le 25 de chaque mois.

Rédaction et Administration : 18, Rue Duphot. — Paris-1<sup>er</sup>.

Telephone : Gutenberg 41-34

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

FRANCE ET COLONIES	Un an.....	30 francs	ÉTRANGER	Un an.....	36 francs
	Six mois.....	15 fr. 50		Six mois.....	19 —

PRIX DU NUMÉRO..... 3 francs

L'Action Nationale, fondée en 1908, a publié les articles suivants :

- T. Steeg** : L'Enquête de l'Action Nationale sur l'action parlementaire et la prochaine législature.  
— L'Université française à l'Étranger.  
— Police et Justice.  
— Un budget industriel des P. T. T.  
— Politique militaire et politique fiscale.  
— La représentation proportionnelle et la réforme administrative.
- Victor Margueritte** : La réforme militaire.  
**P. Painlevé** : Le programme naval.  
**Ch. Andler** : Le socialisme impérialiste dans l'Allemagne contemporaine.  
**Gabriel Seailles** : Le réveil des nationalités.  
**Ferdinand Buisson** : La « faillite » de l'école primaire.  
**A. Messimy** : Le service militaire des indigènes algériens.  
**Emile Levassur** : La dépopulation française.  
**Charles Richet** : L'éducation physique.  
**H.-G. Wells** : Considérations sur le socialisme.  
**A. Aulard** : Les traités secrets.  
**Maurice Viollette** : Le développement de l'Afrique Occidentale française.  
**Marcel Sembat** : La R. P. et l'avenir de la République.  
**J.-L. de Lanessan** : Rapport secret sur le Congo français.  
**Charles Gide** : Le mouvement coopératif en France.  
**Général Lebas** : La réorganisation de l'armée.  
**Lt-Colonel Emile Mayer** : Les enseignements de la guerre actuelle.  
**Jean Norel** : La défense des côtes.  
**Pierre Baudin** : La houille blanche.  
**Marcel Regnier** : Trois organisations de chemins de fer d'Etat.  
**Georges Lorand** : La neutralité belge.  
**C. Bouglé** : La vie intellectuelle en France.  
**Sir John Tollemache-Sinclair** : Le péril allemand et l'Angleterre.  
**Albert Métin** : L'instruction publique en Indo-Chine.  
**Marius Richard** : L'outillage national.  
**Jules Boissière** : L'unité morale de la race anonyme.  
**Dr Firmin Duguet** : Organisation chirurgicale des armées françaises.  
**Paul Louis** : Le mouvement syndical dans le monde.  
**L. Dumur** : La situation de la Suisse.  
**H. Reimers** : La situation de la Norvège.  
**Raoul Blanchard** : La région économique des Alpes françaises.
- Alexandre Ribot** : Le problème financier et la crise sociale.  
**Leon Bourgeois** : L'action parlementaire et la prochaine législature.  
**Paul Deschanel** : Programme social.  
**J. Caillaux** : La réforme fiscale.  
**Ch. Lyon-Caen** : Le régime parlementaire.  
**Yves Guyot** : La politique douanière en France et aux Etats-Unis.  
**Louis Lafferre** : Les conditions d'une entente entre les républicains.  
**A. Le Chatelier** : La République et le Maroc.  
**A. Hue** : Le programme radical.  
**Emile Borel** : Les Universités, l'enseignement primaire et l'éducation nationale.  
**Andre Chevillon** : Littérature coloniale.  
**Pierre Mille** : Fin du régime de l'esclavage.  
**Camille Mauclair** : La crise artistique et l'attitude de l'Etat.  
**Georges Renard** : L'impôt sur le revenu dans la République de Florence.  
**Gaston Jeze** : Pour l'établissement immédiat de lourds impôts.  
**R. Beaughey** : Le régime des grandes Compagnies de chemins de fer.  
**Edoardo Giretti** : La question de la marine marchande en Italie.  
**C<sup>t</sup> Léonce Labeille** : La politique navale de l'Allemagne.  
**George Nestler Tricoche** : L'action française aux Etats-Unis.  
**Jean Lescure** : Le placement des titres étrangers en France et la législation française.  
**Henri Charriaux** : La pénétration allemande en Belgique.  
**J.-L. Breton** : La R. P. et les républicains majoritaires.  
**Philipp Morrell** : L'œuvre du gouvernement libéral en Angleterre.  
**A. Chassevalant** : Hygiène dans les pays récupérés.  
**Jean Ajsalbert** : La politique indo-chinoise.  
**Gabriel Tochon** : L'utilisation industrielle des cours d'eau navigables.  
**Félicien Challaye** : Le Japon moderne et la civilisation européenne.  
**J.-M. Laby** : Le système Taylor.  
**Aug. Pawlowski** : La Normandie industrielle.  
**P.-G. La Chesnais** : Le Soviet et la Paix.  
**Michel Angé-Laribé** : Les transformations de l'agriculture française.  
**Maxime Leroy** : La réforme judiciaire.  
**Léon Duguit** : Les devoirs du Parlement.  
**Maurice Bouchor** : Le Droit et la question du Plébiscite en Alsace-Lorraine.

Des enquêtes sur la dépopulation; la solde des officiers; l'action parlementaire; l'Indo-Chine, l'Afrique Occidentale française, la représentation proportionnelle, etc.